

## Débats au Conseil de l'Europe (Strasbourg, 16 août 1949)

**Légende:** Le 16 août 1949, les membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe débattent des futurs changements de la structure politique de l'Europe.

**Source:** Conseil de l'Europe - Assemblée consultative. Compte-rendu. Première session. 10 août au 8 septembre 1949. Tome I. Séances 1 à 6. 1949. Strasbourg: Conseil de l'Europe. "Débats de la cinquième séance 16 août 1949", p. 133; 139-159.

**Copyright:** (c) Conseil de l'Europe

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/debats\\_au\\_conseil\\_de\\_l\\_europe\\_strasbourg\\_16\\_aout\\_1949-fr-a45dbe90-3daf-4a09-b5be-c7c6b380d845.html](http://www.cvce.eu/obj/debats_au_conseil_de_l_europe_strasbourg_16_aout_1949-fr-a45dbe90-3daf-4a09-b5be-c7c6b380d845.html)

**Date de dernière mise à jour:** 14/05/2013

## Débats au Conseil de l'Europe (16 août 1949)

### Changements dans la structure politique de l'Europe

**M. LE PRÉSIDENT.** — Nous abordons maintenant le point suivant de notre ordre du jour :

« Etudes des changements dans la structure politique de l'Europe qui pourraient être nécessaires pour réaliser une union plus étroite entre les Membres du Conseil de l'Europe et une coopération effective dans les différents domaines spécifiés à l'article 1<sup>er</sup> de son Statut. »

Conformément à la décision prise par l'Assemblée dans sa précédente séance, nous allons procéder à la discussion générale de cette question.

Cependant, avant d'ouvrir cette discussion générale, qui sera le premier débat au fond de la session de l'Assemblée, je crois devoir rappeler les dispositions de l'article 27 du règlement provisoire;

« La discussion d'une question comporte deux lectures : la discussion générale et l'examen des textes.

» La discussion générale porte sur le principe et sur l'ensemble de la question discutée.

» L'examen des textes a lieu sur le rapport de la commission compétente. Il ne peut s'ouvrir moins de deux jours après la distribution du rapport.

» Lorsque cet examen est terminé, il ne peut être produit, avant le vote sur l'ensemble, que des explications de vote. »

L'Assemblée sera sans doute d'avis de donner à ce texte l'interprétation la plus large. Je veux dire par là que dans la discussion générale qui portera sur l'ensemble de la question discutée — ce qui constitue aux termes du règlement la première lecture — tout membre de cette Assemblée aura la faculté de déposer sur le bureau le texte de sa proposition de résolution et de prendre la parole pour le soutenir, ou même d'exposer simplement son opinion sur la question à l'ordre du jour sans déposer de texte écrit. Un membre de cette Assemblée, même s'il n'intervient pas dans la discussion, peut également déposer un texte écrit de résolution.

Il est toutefois conforme, semble-t-il, à l'esprit de l'article 27 du règlement provisoire d'admettre que les propositions de résolution ne pourront être reçues qu'au cours du débat général.

Par conséquent, depuis l'ouverture de la discussion générale jusqu'à sa clôture, c'est-à-dire demain à la fin de la séance de l'après-midi, les propositions de résolution, qui seront renvoyées ensuite pour examen en commission, devront être reçues par le Bureau.

L'Assemblée est-elle d'accord sur cette interprétation de l'article 27 et sur cette règle à introduire dès maintenant dans nos discussions.

[...]

**M. PHILIP** (France). — Monsieur le Président, mes chers collègues, si nous sommes réunis en ce moment à Strasbourg, c'est non seulement pour la réalisation d'un idéal qui remonte assez loin dans les traditions de notre continent, mais c'est aussi parce que nous avons pris conscience d'une urgence exceptionnelle. C'est parce qu'il apparaît maintenant à l'opinion publique de tous nos pays que l'unification économique et politique de l'Europe est devenue pour nous tous une question de vie ou de mort, et que nous devons faire vers cette unification des progrès rapides si nous ne voulons pas, à bref délai, connaître une situation qui peut devenir tragique.

Lorsque nous arriverons aux débats économiques, nous aurons la possibilité d'examiner en détail la nécessité

de cette unification.

Je voudrais simplement rappeler aujourd'hui quelques principes qui me paraissent essentiels.

L'Europe est sortie ruinée de cette guerre, plus ruinée qu'au lendemain de la première guerre mondiale, avec des destructions, avec la perte de ses investissements à l'étranger, avec un problème nouveau à résoudre: le changement complet des relations commerciales entre l'Europe et le reste du monde.

L'Europe, jadis atelier du monde, qui recevait des matières premières et qui réexpédiait des produits fabriqués, assiste maintenant au développement industriel des pays neufs. Elle rencontre des difficultés croissantes pour se procurer les matières premières essentielles. Elle en rencontre de plus grandes encore pour trouver les débouchés nécessaires à ses exportations traditionnelles. Elle ne peut réaliser son équilibre économique qu'à la condition de trouver des débouchés pour de nouvelles formes d'exportation, celles dont le monde a besoin, c'est-à-dire l'outillage et les produits semi-ouvrés qui sont demandés par les pays en voie d'industrialisation.

Pour cela, il est nécessaire que l'Europe transforme complètement la structure de sa vie économique. Elle est arrivée au moment où elle ne peut entrer dans la concurrence internationale, où elle ne peut relever son niveau de productivité qu'à la condition de créer des industries nouvelles ou de développer des types d'industries qui ne peuvent lui être favorables en raison des grands investissements qu'elles supposent; qu'à la condition encore, au point de départ, de produire pour un large marché permettant les abaissements nécessaires des prix de revient.

C'est dire que l'unification économique de l'Europe, que nous l'envisagions par des procédés libéraux : abaissement des droits de douane et restrictions quantitatives ou, au contraire, par une coordination systématique des investissements et des organismes de production, est pour nous une nécessité urgente et, je le dis nettement, une condition d'existence.

Vous connaissez notre situation à tous. Dès 1947, nous n'avons été capables de payer, par nos exportations, que quinze pour cent des importations faites par notre continent en provenance des territoires d'outre-Atlantique.

C'est, à l'heure actuelle, le plan Marshall, l'aide généreuse et intelligente de nos amis des Etats-Unis qui nous permet de maintenir l'équilibre de notre balance commerciale. Mais cela ne durera pas indéfiniment. Il faut que, d'ici 1952 — nous n'avons plus que deux ou trois ans — nous ayons trouvé les moyens de créer les conditions d'un nouvel équilibre commercial européen. Sinon, lorsque le plan Marshall cessera de produire ses effets, nous connaissons la nécessité d'une nouvelle restriction de l'importation des matières premières essentielles, c'est-à-dire, une baisse de notre production et une aggravation du niveau de vie de nos populations, dont la classe ouvrière, en particulier, sera la principale victime.

Nous avons donc devant nous deux ou trois ans à peine pour créer les fondements d'une unification économique réelle de notre continent.

Le premier fait que nous constatons, c'est que ce qui a été tenté jusqu'ici ne nous a pas menés très loin et très vite dans cette voie.

L'Organisation Européenne de Coopération Economique a demandé aux différents pays de présenter leurs programmes à long terme et d'indiquer la façon dont ils conçoivent la réorganisation de leur économie d'ici 1952.

On est terrifié par la lecture des rapports. En effet, au moment où l'on parle de l'Europe et de son unification, on constate que ce qu'on est en train de créer réellement, ce sont des autarcies économiques plus séparées les unes des autres qu'elles ne l'ont jamais été avant la guerre, ce sont des planifications strictement nationales qui divisent les nations au lieu de les unir.

Alors, l'O. E. C. E. a essayé de travailler. Elle a d'abord envisagé une coordination des plans de production. Elle a travaillé sur l'acier, elle a travaillé sur le raffinage des pétroles. Elle s'est heurtée à des résistances nationales telles qu'après huit mois de travail elle n'a abouti à aucun résultat.

On a donc envisagé la méthode libérale, l'abandon progressif des droits de douane et des restrictions quantitatives, et c'est cela qui a fait l'objet des dernières négociations à propos de l'abandon des restrictions quantitatives et de la multilatéralisation des droits de tirage. Vous savez que, là aussi, les résultats obtenus sont limités et, il faut le dire, dérisoires.

Dans le débat économique, nous discuterons entre nous sur la méthode à choisir, celle de la libération des échanges ou celle de la coordination des méthodes de production. Constatons dès maintenant que l'Organisation Européenne de Coopération Economique a oscillé entre les deux méthodes et qu'elle n'a abouti à rien, ni avec l'une, ni avec l'autre.

La conclusion qui saute aux yeux, c'est que cette unification économique de l'Europe que nous devons réaliser, au moins dans ses fondements, dans les deux ou trois années qui viennent, si nous voulons éviter la catastrophe qui nous menace tous, ne sera réalisée ni par des conversations entre experts, ni par des négociations entre les Etats nationaux souverains. On n'aboutira que dans la mesure où nous serons en état de mettre sur pied un certain nombre d'institutions économiques, elles-mêmes coordonnées par une autorité politique européenne capable de prendre des décisions à la majorité des voix.

Il ne s'agit pas d'arbitrer seulement des intérêts nationaux. Il s'agit — et c'est là notre rôle, et c'est l'affirmation que nous devons tous apporter au début de nos travaux — de penser les problèmes économiques, les problèmes culturels, les problèmes scientifiques en Européens, du point de vue de l'intérêt général de notre continent. C'est notre seul espoir si nous voulons aboutir à des résultats positifs.

Je voudrais, au sujet de notre action immédiate dans cette Assemblée, faire une déclaration de principe.

Sans doute sommes-nous ici membres de délégations nationales, en ce sens que notre circonscription électorale est un Parlement national, de même que, dans nos Parlements respectifs, nous avons des circonscriptions électorales. Mais, pour ma part, élu du peuple à Lyon, lorsque je suis au Parlement français j'y parle comme député de la France, défendant et représentant la volonté générale du peuple français et non pas les intérêts limités de ma circonscription. Ici, si nous venons de circonscriptions nationales, lorsque nous prenons la parole, ce n'est pas au nom d'une délégation française, italienne ou anglaise, c'est comme députés de l'Europe, pensant les problèmes dans l'intérêt et au nom du peuple européen tout entier.

Nous aurons ultérieurement, lorsque nous discuterons notre règlement et le mode d'élection de nos commissions, à nous diviser suivant nos différentes tendances politiques. Jusqu'ici, très sagement, nous avons, les uns et les autres, évité de constituer des groupes politiques. Car il serait dangereux de transférer sur le plan européen des divisions politiques qui procèdent d'origines nationales et qui ne correspondent pas à la nature des problèmes que nous aurons à discuter ici. C'est après que nous aurons eu un débat économique que nous verrons vraiment nos différentes orientations de pensée et que nous verrons si, à un moment donné, nous pouvons nous grouper et nous différencier en affinités spirituelles et en tendances de pensée.

Jusque-là, gardons-nous de constituer de tels groupements et ne faisons rien pour cristalliser des délégations nationales. Nous ne sommes pas ici des représentants de différents pays réunis dans une conférence internationale. Nous sommes des députés d'Europe essayant de penser et de poser les problèmes dans le cadre général de l'intérêt européen.

Nous sentons alors très bien que, si nous voulons remplir notre rôle, il nous faut très vite augmenter quelque peu les fonctions de notre Assemblée. Il nous faut très vite faire comprendre au Comité des Ministres qu'il n'est pas digne, pour une Assemblée comme la nôtre — comme le fait un bon élève qui lève le doigt devant son professeur — d'être contraint à demander l'autorisation de discuter un problème. Il est nécessaire que l'Assemblée obtienne une modification de son Statut qui lui permette de choisir elle-même, véritablement et

effectivement, les questions qu'elle entend discuter. Il faut qu'elle ait la possibilité de constituer ses commissions de manière qu'elles ne soient point limitées à la durée de la session, mais qu'elles puissent travailler pendant l'intersession, afin de soumettre des rapports à la prochaine réunion de notre Parlement. En effet, toute l'autorité de notre Assemblée va dépendre de notre capacité à faire du travail technique sérieux et solide.

Lorsque nous allons aborder les problèmes et les prendre un à un, nous allons trouver qu'il y a, par exemple, le problème des transports européens, le problème de l'électricité, le problème des ports. Pour chacun de ces problèmes économiques ou techniques, nous serons amenés à conseiller la création d'organismes, d'institutions européennes supra-nationales et il nous faut dès maintenant affirmer que ces diverses institutions devront être ordonnées par une autorité politique.

Il faut que le Comité des Ministres devienne non plus seulement une Assemblée de diplomates, usant de ce droit de veto qui a déjà fait suffisamment de mal dans les assemblées internationales pour que nous n'essayions pas de le réintroduire de façon permanente chez nous, mais devienne la véritable autorité politique statuant à une majorité, prenant des décisions et effectivement responsable devant cette assemblée politique que nous sommes et qui est tout de même le premier noyau, nous l'espérons, de ce qui devra devenir un parlement européen.

Je ne veux pas, pour l'instant, entrer davantage dans le détail. Je ne pense pas que nous ayons ici à engager une discussion théorique entre les partisans de l'unionisme et les partisans du fédéralisme, de telle ou telle forme d'organisation. Ce que je me borne à dire, mais ce que, je crois, nous nous devons de dire au début de nos débats, c'est que si nous voulons créer l'Europe, si nous voulons unifier en un marché commun cette Europe qui ne peut vivre qu'unie, ou qui sinon connaîtra la catastrophe et les crises les plus graves dans un délai plus bref que certains ne le pensent, il faut au point de départ, affirmer comme notre but, auquel nous voulons tendre et que nous voulons atteindre le plus rapidement possible, la création d'une autorité politique européenne à caractère supra-national.

Un dernier mot, Messieurs. Cette Europe que nous voulons constituer, ce n'est pas, au point de départ, une fédération de l'Europe occidentale, c'est une fédération de tous les peuples libres de l'Europe. Si certains ne sont pas aujourd'hui parmi nous, ce n'est pas la faute des peuples. Si certains ne sont pas aujourd'hui parmi nous, c'est que, de l'autre côté des Pyrénées ou de l'autre côté de l'Elbe, il existe des régimes politiques qui ne respectent pas la primauté du droit, ou les libertés individuelles fondamentales; mais nous devons dire, nous, ici, et dès le début, que notre porte reste ouverte à ceux qui, pour l'instant, sont absents de chez nous. Il serait peut-être bon, lorsque nous discuterons notre règlement, que nous laissions ici ou là un banc vide symboliquement pour représenter les peuples de l'Europe qui devraient avoir leur place ici, qui n'y sont pas par suite de certaines circonstances historiques, mais dont nous espérons tous qu'ils parviendront un jour à reconquérir assez de liberté, d'indépendance nationale, pour pouvoir venir prendre parmi nous la place qui est la leur, qui leur est due et que nous leur réservons.

Voilà, Messieurs, les quelques paroles que je voulais présenter à l'ouverture de ce débat. Dans la situation internationale présente, on nous parle quelquefois un peu trop souvent des deux grands mastodontes, des deux grandes puissances qui dominent le monde, comme si, en dehors d'elles, il n'existait rien; et en effet, aujourd'hui, il n'existe presque rien car, divisés même de ceux que l'on appelle des grandes puissances, nous ne sommes les uns et les autres qu'une poussière d'Etats, incapables de faire porter dans les affaires du monde notre influence au point où elle devrait s'exercer; mais unie, politiquement et économiquement, une Europe consciente de son destin et certainement décidée à travailler à son unité, peut jouer dans les affaires du monde un rôle de premier plan et apporter à l'univers entier un message dont, peut-être, celui-ci a encore besoin.

**M. KRISTENSEN** (Danemark) (Traduction). — Si nous sommes ici, c'est que l'Europe est faible. Il importe, dès le début, de ne pas l'oublier. L'idée de l'unité européenne est fort ancienne, mais la raison pour laquelle, dans les pays européens, tant de milieux si différents s'en sont fait les champions après la dernière guerre, est que nos pays n'ont pas pu gérer au mieux leurs propres affaires.

Nous n'avons pu assurer notre sécurité militaire sans aide extérieure. Nous n'avons pu assurer notre relèvement économique sans aide extérieure. M. Philip l'a d'ailleurs rappelé.

Il faut donc que les pays européens renforcent leur position.

A la longue, en effet, cette dépendance dans laquelle les pays européens se trouvent actuellement à l'égard de l'aide extérieure ne saurait plus nous satisfaire. Il est essentiel que nous unissions les forces militaires, politiques, économiques et culturelles des pays européens auxquels nous appartenons. Ainsi, la partie du monde que nous constituons pourra devenir plus stable qu'elle ne l'est actuellement.

Une condition est indispensable à la réalisation effective de cette unité, non la condition négative actuelle, c'est-à-dire notre faiblesse, mais une condition positive, qui est la suivante :

Nous devons nous rappeler qu'il existe une culture commune aux pays européens auxquels nous appartenons, et à quelques autres, et nous devrions pouvoir nous unir plus étroitement que nous ne l'avons fait jusqu'à présent.

Si nous voulons y parvenir, il faudra, tôt ou tard, donner à l'Europe une nouvelle structure politique. Il faudra que chaque pays accepte d'abandonner une partie de sa souveraineté en faveur d'une autorité européenne commune. Cette Assemblée devra devenir un véritable Parlement européen, doté de pouvoirs réels et effectifs dans certains domaines au moins. Le Comité des Ministres devra devenir un véritable gouvernement européen, doté de pouvoirs effectifs, dans certains domaines au moins.

Nous avons atteint un moment de l'histoire où il est essentiel que les sentiments nationaux s'effacent, dans une certaine mesure, devant des considérations politiques plus larges. Mais, tout ceci étant dit, je crois nécessaire d'ajouter qu'il est trop tôt, à mon sens, pour décider, voire même discuter longuement, jusqu'à quel point et à quel rythme, nous devrions avancer dans cette voie; c'est qu'en effet, nous ne nous connaissons pas assez les uns les autres. Chaque pays ne connaît pas assez les problèmes des autres pays.

Il y a une grande différence entre le fait de parler des sentiments nationaux et celui de les refréner.

Quand nous passerons à l'étude des questions économiques et d'autres problèmes d'ordre pratique, nous constaterons qu'il est très difficile de refréner les sentiments nationaux, autant qu'il le faudrait. Chaque pays ne connaît pas assez les problèmes des autres pays.

Je me permets ici une petite digression en suggérant que le Bureau et le Secrétariat de cette Assemblée fassent publier une petite brochure sur chacun de nos pays.

Celle-ci nous donnerait des détails sur les leaders des groupes politiques qui siègent en cette Assemblée et sur la situation intérieure du pays. Elle nous parlerait des différents partis politiques de chaque pays et étudierait leurs programmes dans les domaines politique et national, économique et religieux, ou autres. Elle nous dirait quels journaux sont les organes des divers partis. Elle nous ferait connaître la structure économique de chaque pays, sa production, son commerce et ses échanges.

Des renseignements précis nous seraient donnés sur les problèmes brûlants qui se posent pour chaque pays et sur ses minorités nationales.

Elle nous dirait aussi s'il existe dans un certain pays des minorités nationales qui sont, en réalité, des ressortissants d'un autre pays.

Un manuel de ce genre serait d'une grande utilité. Avant de faire avancer nos travaux, il est essentiel que chaque pays connaisse quelque peu les problèmes des autres pays.

Il nous faut aussi savoir jusqu'à quel point nous sommes en mesure de réaliser l'union de nos esprits, car nous ne pouvons unir l'Europe sans avoir réalisé notre unité spirituelle. Nous devons accepter de ne pas trop

insister sur nos propres façons de voir, de ne pas chercher à obtenir l'unanimité ou quelque chose de similaire.

Tout cela, nous ne le savons pas encore assez. Je ne crois donc pas qu'il soit utile de discuter longuement sur la structure future de l'organisation politique européenne; nous discuterions dans le vague, nous parlerions dans le vide. Pour cette première session de l'Assemblée, il conviendrait, à mon sens, que nous nous limitions autant que possible à deux problèmes particuliers.

L'Europe a les yeux fixés sur cette Assemblée. On attend de nous des directives et l'on se demande : « Que font-ils à Strasbourg? Parlent-ils de faits réels ou se perdent-ils dans les généralités? » Je crois qu'il serait bon, pour cette première session du moins, que nous nous limitions, dans la mesure du possible, à deux problèmes concrets.

C'est la raison pour laquelle je voudrais dire à présent quelques mots sur le Statut du Conseil de l'Europe.

J'ai présenté une proposition demandant l'établissement d'une commission qui étudierait ce Statut en vue d'y apporter des amendements, et le Bureau a décidé que cette question serait examinée au cours de la discussion générale d'aujourd'hui.

Le Statut est virtuellement établi par les gouvernements de nos différents pays, c'est-à-dire, par les Ministres des Affaires étrangères et leurs fonctionnaires. Cela signifie que le Statut, dans son ensemble, est établi par le Comité des Ministres. Lorsque l'Assemblée s'est réunie la semaine dernière, nous nous sommes trouvés devant un « fait accompli », devant un Statut que nous n'avons pas élaboré nous-mêmes.

Il est nécessaire, à mon sens, que l'Assemblée examine le Statut avant que celui-ci ne soit définitivement adopté. Bien sûr, il serait dommage que l'Assemblée et le Comité des Ministres entrent en conflit. Cependant, nous sommes nombreux en cette Assemblée à estimer que le Comité des Ministres dispose de pouvoirs trop étendus, et que ceux de l'Assemblée sont trop restreints. Afin d'aboutir à une solution satisfaisante, et pour éviter tout conflit, nous devrions discuter de cette question entre nous.

Certaines parties du Statut doivent être modifiées. Je me permettrai de citer l'article 4, qui stipule que le Comité des Ministres peut inviter d'autres pays à devenir Membres du Conseil de l'Europe. Je crois, avec ceux de mes collègues qui ont appuyé ma proposition, qu'une telle décision ne devrait pas être prise sans l'approbation de l'Assemblée, et que l'article 4 devrait être modifié en ce sens.

Un autre problème qui se pose est celui de notre Secrétariat. D'autres l'ont déjà dit, il est absurde que le Secrétariat ne soit responsable que devant le Comité des Ministres. Il nous faut un Secrétariat distinct, choisi par l'Assemblée et responsable uniquement devant elle.

Je n'ai cité que ces deux points, mais je suis convaincu que d'autres amendements sont nécessaires; j'ai dit qu'il était trop tôt pour apporter, dès maintenant, au Statut toutes les modifications nécessaires, mais il me faut ajouter que nous devrions nous efforcer d'utiliser au mieux l'expérience que nous pourrions acquérir durant cette première session.

La commission qui a été instituée en vue d'étudier ces questions ne devrait pas soumettre son rapport au cours de la présente session. Elle devrait être autorisée à poursuivre ses travaux après la clôture de cette session, et à faire rapport à l'Assemblée avant le début de la prochaine session, c'est-à-dire en 1950.

**M. LE PRÉSIDENT.** — Je rappelle que toute recommandation ou proposition de résolution devra être déposée par écrit sur le bureau avant la clôture du débat.

**M. CAPPI (Italie).** — Nos travaux se déroulent sous l'enseigne de Minerve qui, on le sait, est la déesse de la sagesse et de la raison. Mais je ne voudrais pas que nous nous souvenions seulement ou surtout de l'autre caractéristique de la déesse, qui est celle d'être sortie du crâne de Jupiter, déjà adulte et parfaitement armée.



Je veux dire — nos amis fédéralistes les plus ardents ne m'en tiendront pas rigueur — que plus est élevé le but que nous poursuivons, plus rationnelles doivent être nos méthodes de travail. La rationalité doit être notre enseigne. C'est dire que nous devons adapter non seulement nos moyens au but que nous voulons atteindre, mais aussi le but aux moyens. Nous devons donc mesurer et déterminer les étapes de notre travail selon nos possibilités.

La sagesse nous enseigne que la politique — et nous faisons ici de la politique dans le sens le plus sublime du mot — est l'art du possible. En effet, si nous voulons que les grands événements historiques soient durables et féconds, il faut qu'ils mûrissent dans les esprits et dans les choses, c'est-à-dire qu'ils soient justifiés par les circonstances. Si certaines tentatives faillissent parce que trop précipitées, si elles sont suivies de désillusions amères, ces dernières peuvent être exploitées à notre désavantage par les sceptiques et par les adversaires — il y en a — de notre idée d'une Europe unie.

Après ces quelques considérations préliminaires, je vais me permettre de soumettre trois simples observations.

En premier lieu, pour qu'une union, et surtout une union des peuples, puisse se réaliser et vivre, il est nécessaire que toute cause de conflit entre les Etats Membres soit éliminée. A cette fin, il me semble que les Etats Membres du Conseil de l'Europe devraient créer un organe de conciliation ou d'arbitrage dont les décisions devraient avoir un caractère obligatoire, et qui aurait pour tâche d'assurer la solution pacifique de tous les conflits qui pourraient surgir. On devra tenir constamment compte de l'idée du désarmement, lequel bien entendu ne peut être que général.

En deuxième lieu, je me demande aussi si vraiment le principe de l'union ou de la fédération d'Etats, qui implique comme conséquence directe le devoir pour chacun d'eux de renoncer à une partie de leur souveraineté, je me demande, dis-je, si ce principe est aujourd'hui généralement accepté par les douze nations membres du Conseil et s'il a des racines vraiment profondes dans la conscience de ces nations. Il me semble, hélas, qu'une réponse affirmative à cette question pécherait par un optimisme excessif.

Il est vrai qu'il existe une tendance indiscutable au fédéralisme, mais elle est due surtout, à mon avis, à des motifs contingents, le malaise économique et la crainte d'une agression, qui contraignent les peuples à tâcher d'unir leurs forces pour mieux résister à une attaque éventuelle.

Or, ces motifs sont insuffisants. Toute union, avant que ses conditions soient couchées sur le papier, doit exister d'abord et avant tout dans les esprits, dans cette *affectio societatis* que, déjà, les juristes romains considéraient comme l'élément indispensable de toute association.

Enfin, deux conséquences pratiques peuvent se déduire des prémisses énoncées : le Conseil de l'Europe devrait faire de la propagande pratique pour assurer la diffusion de l'idée fédérative et la pénétration de cette idée dans les couches profondes de la conscience populaire; il devrait également rechercher à rapprocher les peuples au moyen de conventions et d'accords particuliers de caractère économique, social et juridique.

Sans doute ce Conseil semblera-t-il trop limité et peut-être nuisible aux adeptes enthousiastes de l'idée fédéraliste, puisqu'il pourrait pour ainsi dire distraire l'attention et la détourner du but suprême qui est celui de la fédération parfaite dans le sens absolu de ce terme. Cependant, je ne crois pas qu'il en soit ainsi, bien que je considère que nous pourrions atteindre ce but sans qu'entrent en jeu surtout les facteurs moraux et religieux. Je crois au contraire que des ententes particulières pourront être fort utiles, car elles créeront l'habitude d'agir et de penser en commun. Elles peuvent aussi nous aider à nous rendre compte de la communauté et, parfois, de l'identité de nos intérêts.

De fait, ces ententes sont semblables aux fils qui, bien que fragiles et séparés pour l'instant, pourraient un jour s'unir et se fondre pour se transformer en une trame compacte qui formera le tissu connectif d'une union plus étroite et plus générale.

Telles sont, en résumé, mes suggestions qui, je l'espère, ne seront pas attribuées à une trop grande tiédeur de



ma foi dans l'avenir de l'Union européenne. Bien au contraire elles sont la conséquence de mon ardent désir de voir cette union se réaliser sûrement, bien que progressivement, en parcourant graduellement et rationnellement les étapes qui doivent nous mener à notre but final, c'est-à-dire au complet achèvement de l'idée qui nous a réunis ici.

C'est une idée sublime, et si elle se réalise, elle pourra provoquer un changement profond dans l'histoire tourmentée et parfois sanglante des hommes.

En d'autres termes, ce que nous souhaitons, c'est une union de tous les peuples qui, au fond, signifie la paix, non plus une paix inerte et inopérante, mais une paix pour ainsi dire active et même combattive, dans laquelle tous les trésors de l'intelligence, tout l'élan vital que Dieu a donné à l'homme seraient appliqués dans la lutte contre les misères et les adversités de la nature, en vue de la réalisation des œuvres fécondes du progrès et de la bonté, et non de l'activité destructrice du mal. Nous devons vaincre et non plus disséminer la haine et la mort.

**M. LE PRÉSIDENT.** — La parole est à Lord Layton.

**Lord LAYTON** (Royaume-Uni) (Traduction). — M. André Philip, dans l'éloquent appel qui a ouvert notre débat, a demandé que nous soyons les porte-parole de l'Europe et représentions le point de vue européen. Il a insisté nettement et avec force sur la nécessité d'une unification.

Je n'ai rien à ajouter aux déclarations de M. Philip sur ce point, car nous partageons tous ses idées et, sans aucun doute, d'autres les exprimeront à leur tour; mais la question qui se pose constamment à nous tous est celle-ci : en réalité, que peut faire cette Assemblée? Je voudrais traiter ce problème en quelques mots.

M. Kristensen s'est plutôt montré hostile à une discussion sur la structure politique future de l'Europe. Mais, à mon sens, il ne serait pas indiqué, et il semble même impossible d'éluder cette question. Je crois qu'au cours de ce débat, deux courants d'opinion se révéleront. Pour certains, nous devrions aller de l'avant hardiment, en vue de réaliser une fédération. Pour d'autres, au contraire, nous devrions nous contenter, en tout cas pour l'instant, d'une évolution progressive; il nous faudrait procéder, étape par étape, et construire sur la base des formes de coopération déjà établies.

Devons-nous commencer par ébaucher dès maintenant le futur gouvernement de l'Europe ou nous faut-il faire montre de moins d'ambition?

Un puissant argument parle en faveur de la première de ces thèses. L'Europe a grand besoin d'un rayon d'espoir. Aux époques de désespoir, l'on accepte aisément des changements radicaux. Offrir à l'Européen moyen qui a tant souffert, la perspective de devenir citoyen d'une communauté continentale, garante de sa liberté et de sa sécurité, produirait l'effet d'un appel pathétique.

L'on pourra aussi faire valoir, sur le plan technique, que toute union qui ne va pas jusqu'à la fédération, comporte de sérieuses faiblesses. Un argument puissant sera que l'Europe ne peut atteindre son plein développement sans la création d'une institution politique européenne; celle-ci détiendrait directement ses pouvoirs des peuples; elle fixerait les impôts, aurait le droit de prendre des décisions obligatoires pour les Etats membres et disposerait d'un corps de fonctionnaires responsables devant les Ministres européens.

Mais, nous devons reconnaître qu'ici à Strasbourg, une proposition de ce genre se heurterait à une sérieuse opposition. Nous devons également comprendre que nous n'avons aucun précédent pour nous guider dans la création de cette institution européenne.

Il est vrai que notre patrimoine commun, dont parle le Statut, est pour nous un capital précieux; mais nous sommes aussi d'anciennes nations aux assises bien établies; nos traditions nationales sont fortes, nos systèmes administratifs et gouvernementaux différents et nous ne concevons pas de la même manière le jeu des institutions démocratiques.

Il est vrai que ces mêmes peuples européens ont réussi, aux Etats-Unis, à ne plus former qu'une seule nation, mais, après avoir traversé l'Atlantique, les émigrants du XIX<sup>e</sup> siècle trouvèrent sur place une forme de gouvernement et une société bien établies. Remodeler des organisations pleinement développées pour en faire un organe commun, représente un tout autre problème.

D'autres éléments s'ajoutent qui font de la création d'une fédération européenne une tâche bien différente de toutes les tentatives précédentes. Le Statut nous refuse le droit de discuter du problème de la défense. Qu'il me soit permis toutefois de vous rappeler qu'un système de défense commun a été à la base de toutes les fédérations constituées jusqu'à ce jour.

Cependant, la plupart des nations représentées dans cette Assemblée font partie d'un groupe de défense plus vaste. Dans toute ébauche d'une fédération de l'Europe occidentale, il faudrait donc envisager et préciser ce que seraient ses rapports avec le groupe de nations signataires du Pacte Atlantique.

Plusieurs autres points soulèvent des questions du même ordre. Si nous considérons les fonctions plus générales qu'exerce une fédération, nous constatons qu'elles ne peuvent toutes s'appliquer à l'ensemble des nations représentées en cette Assemblée. En un mot, nous devons décider quelles seront les fonctions convenant à une fédération européenne et à quels pays celles-ci devront s'appliquer. Je voudrais seulement exprimer le point de vue suivant : plus les nations fédérées sont nombreuses, plus est réduit le nombre des fonctions auxquelles on peut donner un caractère fédéral, et vice-versa.

Il est un autre problème important que je me borne à exposer sans le discuter dans ce débat. Il existe entre plusieurs pays de l'Europe occidentale, — y compris la Grande-Bretagne et les Dominions et autres territoires d'outre-mer — des liens d'une nature particulière. Ceci engendre sans nul doute des complications.

Si je soulève ces points, ce n'est nullement pour démontrer que le développement d'une fédération de l'Europe occidentale est un idéal impossible à atteindre. Je veux souligner seulement que, pour donner à l'unité européenne sa forme définitive, il faudra s'inspirer sans aucun doute d'un modèle entièrement nouveau. Nous ne pouvons copier purement et simplement ce qui a été réalisé dans un autre pays, les circonstances étant à présent très différentes. Le génie politique de l'Europe doit résoudre le problème le plus important auquel il ait jamais eu à faire face.

Il nous sera impossible de mettre sur pied ce nouveau mécanisme constitutionnel dans le délai dont nous disposons à Strasbourg. Je donne donc tout mon appui à la proposition relative à la création d'une commission chargée de procéder, sans détours et sans hésitations, sans éluder aucune des difficultés majeures, à un examen de toutes les solutions possibles et à la rédaction d'un rapport qui serait présenté lors de la seconde session de l'Assemblée du Conseil de l'Europe.

Mais, nos réalisations ne doivent nullement se borner là. En fait, si nous ne faisons qu'entreprendre une étude de ce genre, nous en resterions au point mort, et l'effet produit sur le public de cette première session équivaldrait tout compte fait, à un vif désappointement.

L'autre partie de notre tâche, d'un intérêt plus immédiat, consiste à développer et à pousser à fond cette coopération que nous avons déjà mise en œuvre. J'ai déclaré vendredi dernier, devant l'Assemblée, qu'une solidarité politique réelle devrait précéder l'unification économique. Au sein de cette Assemblée, nous pouvons dès à présent travailler utilement dans cet esprit. Permettez-moi de citer quelques brefs exemples de problèmes que nous aurons à traiter lors de l'examen de notre ordre du jour.

Il faut, en premier lieu, qu'à un moment quelconque de nos délibérations, nous tâchions de définir la conception démocratique qui est le fondement commun de notre action en matière politique. Nos gouvernements sont tous liés par les déclarations de caractère général contenues dans le Statut qu'ils ont ratifié. Mais le patrimoine démocratique de l'Europe appelle une définition plus complète que celle qui figure dans le Statut. Il est bien évident d'autre part, que cette définition doit être telle que toutes les parties puissent y souscrire.

Il y a six mois, le Mouvement Européen a tenté d'établir le texte d'une déclaration qui réponde à ces exigences. De cette déclaration, je ne retiendrai que trois passages. Aux termes de ce document, il faut voir les traits essentiels du véritable esprit de l'Europe dans : « l'amour de la liberté, l'opposition au totalitarisme sous toutes ses formes, la recherche humble et consciencieuse de la vérité et, avant tout, le respect de la personne humaine, et de l'individu en tant que tel ».

Dès lors, et je cite de nouveau, « une institution politique de même qu'un système économique et social, ne saurait être une fin en soi, mais seulement un moyen de créer les conditions favorables au développement et à l'épanouissement de la personne humaine ».

Enfin, dans l'Europe d'aujourd'hui, cela signifie, en pratique, que notre collaboration doit être fondée sur une économie de caractère mixte. Il n'est pas question, souligne la déclaration, de choisir « entre liberté et autorité, ou entre économie libre et économie collective, mais de réaliser une synthèse de l'une et de l'autre car, loin de s'exclure réciproquement, elles peuvent être associées à des fins constructives ».

Des divergences peuvent se manifester sur les proportions à observer pour ce cocktail mais si nous pouvons tomber d'accord pour dire que, suivant la conception européenne, liberté et discipline, initiative individuelle et action collective sont choses également bonnes, nous devrions pouvoir éviter les conflits d'idéologies et résoudre les problèmes au fur et à mesure qu'ils se présentent, d'après les données propres de chacun.

Reste que les déclarations purement verbales sont, à juste titre, discréditées. La nôtre n'aura de portée réelle que si nous la traduisons en actes — et, pour ce faire, le moyen le plus rapide et le plus efficace est d'adopter une déclaration des Droits de l'homme et de prévoir des sanctions juridiques définies. Cette question des Droits de l'homme doit venir en discussion, devant l'Assemblée à une date ultérieure; je ne prétends donc pour l'instant que souligner toute l'importance qu'elle présente, — en premier lieu pour chaque citoyen européen appelé à en bénéficier; en second lieu, comme le moyen de renforcer, dans nos pays respectifs, la résistance opposée aux tentatives insidieuses qui ont pour objet de miner, du dedans ou du dehors, notre système de vie démocratique — et grâce à cette résistance accrue, d'assurer à l'Europe occidentale dans son ensemble, une plus grande stabilité politique; enfin, comme la pierre de touche qui permettra de juger si tel ou tel pays doit être admis à siéger dans ce Conseil qui est celui d'une Europe démocratique.

Il ne me reste plus maintenant qu'un aspect de notre problème commun à aborder. Le développement extrêmement rapide de la collaboration entre nations, au cours des dix-huit derniers mois, est un fait digne d'être noté dans l'histoire de l'Europe, et nous devons tous rendre hommage à ceux qui, après en avoir été les initiateurs, en ont assuré la continuité.

Toutefois, il faut bien reconnaître que cette collaboration présente deux points faibles : l'un est le nombre — si élevé que l'esprit s'y perd — des organismes qui ont vu le jour et dont beaucoup semblent faire double emploi ou manquer d'une coordination suffisante. Il devient difficile aux gens les mieux informés de savoir exactement ce qui se passe.

Le second point faible tient à ce que, dans une trop large mesure, l'action en ce domaine, est confiée à des fonctionnaires et à des experts (dont bon nombre sont, au reste, parmi les plus compétents dont nous puissions disposer) — et, s'exerçant dans un cadre trop éloigné du grand public, cesse d'avoir pour base la volonté nationale.

C'est ainsi, par exemple, que les programmes établis par l'O. E. C. E. (qui peuvent avoir une répercussion directe sur les conditions de vie et sur l'avenir de millions d'hommes), ne sont, dans leur majeure partie, connus et compris que d'un cercle étroit de spécialistes. Aussi longtemps qu'il en sera ainsi, l'œuvre accomplie restera sans racines profondes et, si ce fossé n'est pas comblé, ces plans faits sur le papier courent le risque d'être balayés par les vents de la politique.

La création de cette Assemblée est le premier pas accompli pour mobiliser l'opinion des peuples eux-mêmes en faveur de l'œuvre entreprise. Il faut trouver le moyen d'établir des contacts entre ceux à qui il appartient de concevoir une politique et ceux qui auront à la mettre en œuvre dans les champs, les usines et les ateliers

de l'Europe. J'espère que cette Assemblée saura trouver, pour les proposer au Comité des Ministres, les moyens de simplifier et de coordonner plus étroitement les modalités de ce grand effort de collaboration tout en travaillant à l'enraciner solidement dans les esprits et dans les cœurs.

Ceci suppose, bien entendu, l'établissement de relations appropriées entre l'Assemblée et les divers organismes déjà en activité. Cette idée que notre tâche immédiate est de contribuer au développement de la collaboration partout où elle existe déjà, n'est pas en contradiction avec la proposition qui a été faite d'examiner, au cours de l'année qui vient, quelle forme d'organisation serait la mieux adaptée à la situation complexe de l'Europe. Bien au contraire, si l'on pouvait rendre l'opinion publique plus attentive à ce qui se fait actuellement en Europe, l'amener à apprécier à leur juste valeur le sens et la portée de ces efforts, ce serait la meilleure manière de la préparer à envisager, puis à accepter une forme plus complète d'union européenne.

M. le Président, si nous parvenons à mettre sur pied une Déclaration des Droits de l'homme qui ait force de loi, si nos délibérations peuvent conduire à une simplification du mécanisme actuel de la coopération, donner aux organismes déjà créés une impulsion nouvelle et mettre ceux-ci plus directement en contact avec la vie des peuples, si, dans un avenir plus éloigné, nous entreprenons l'étude de la forme de gouvernement la mieux adaptée aux besoins propres de l'Europe, cette première Assemblée aura trouvé sa pleine justification, car elle aura donné au monde le gage le plus sûr que l'Europe prend sa tâche à cœur et veut aboutir.

**M. LE PRÉSIDENT.** — La parole est à M. Maccas.

**M. MACCAS** (Grèce). — Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à remercier le Comité des Ministres d'avoir fait droit à la demande de l'Assemblée pour l'institution de ce débat général.

En effet, sans débat politique, sans conclusions politiques, sans discussion sur ce que nous sommes, sur ce que nous devons être, sur ce que nous pouvons être, cette Assemblée, je le crains, avancerait par tâtonnements, se débattrait peut-être dans des quiproquos, ce qui donnerait moins de considération à ses travaux.

Nous ne serions peut-être plus une Chambre, mais nous ne serions peut-être pas une antichambre non plus.

Les peuples qui ont réclamé la création de cette Assemblée, ainsi que les besoins urgents de l'Europe, qui ont également présidé à l'institution de notre Assemblée, attendent de nous autre chose. Or, c'est sur cette autre chose que nous devons nous entendre au début de nos travaux.

Il faudrait tout d'abord établir ce que nous ne pouvons pas être, ce que nous ne sommes pas.

Nous ne sommes pas des militaires. Nous ne sommes pas un état-major, ni un organisme offensif ou même défensif. Si nous voulons la paix, nous la voulons entière et indivisible, et si nous voulons l'établissement des droits de la justice et de la démocratie, nous tenons à ce que cela soit obtenu sans nouvelle guerre.

Nous ne pouvons pas, non plus faire double emploi avec l'Organisation Européenne de Coopération Economique, surtout que cet organisme, jusqu'ici, au lieu d'établir ses travaux et ses directives sur la base de la solidarité, de la coordination et de l'interdépendance a, au contraire — comme notre honorable collègue M. Philip l'a souligné tout à l'heure —, sombré dans l'autarcie et établi des cloisons étanches entre les demandes des différents gouvernements, sans qu'aucune coordination possible n'ait été tentée entre ces demandes.

Nous risquerions si cela continuait, d'aller vers la désintégration économique de l'Europe et vers la misère générale.

Nous ne sommes pas non plus des diplomates. Les diplomates appliquent des conventions internationales établies; ils s'attachent à la statique des situations qu'ils considèrent comme entièrement cristallisées. De ce fait, les diplomates sont, par définition, des conservateurs.

Cette constatation même indique précisément ce que nous devons, au contraire être ou devenir. Les situations ne sont jamais cristallisées. L'évolution est le propre de la vie. Nous sommes là pour observer cette évolution de la vie européenne et pour adapter, à chaque instant, les remèdes aux besoins qui se présentent.

Nous sommes les canaliseurs qui dirigeront les nouveaux courants de façon à éviter les mouvements d'inondation provoqués, soit par les masses non satisfaites, soit par les problèmes non résolus qui, sans nous, submergeraient les positions statiques.

Avec nous, au contraire, l'Europe peut et doit devenir — comme cela a déjà été dit par M. Herriot — une création continue, un organisme vivant, mouvant, cohérent et souple.

Par quels moyens y aboutirons-nous? Est-ce par le fédéralisme européen, ou par la simple collaboration entre les Etats européens?

Je ne suis pas un doctrinaire. Si, en principe, je suis fédéraliste, si j'ai signé le programme d'Interlaken, l'année dernière, c'est parce que j'estime que la suppression virtuelle des distances et l'évolution industrielle des Etats modernes ont transformé les Etats de l'Europe en simples provinces, tout comme l'agglomération des familles et des tribus, a créé, dans l'antiquité, la Cité antique et tout comme, ensuite, par un long processus, les cités antiques, en s'agglomérant, ont créé les Etats contemporains.

A présent, nous ne pensons plus, nous n'agissons plus, nous ne pouvons plus vivre, nous ne pouvons plus espérer quoi que ce soit de l'avenir si nous ne brisons pas nos cadres nationaux, si nous ne bousculons pas nos organismes nationaux.

La simple raison est que la vie actuelle n'admet — et l'avenir n'admettra de plus en plus — que des groupements beaucoup plus vastes, constitués sous le signe d'une conception de vie commune, d'une civilisation commune.

Ainsi que le grand historien Toynbee et un grand journaliste, Lippmann, l'ont fortement marqué, c'est par et pour une communauté de civilisation que nous vivrons, que nous agirons et que nous nous entendrons.

En définitive et comme la civilisation européenne existe, l'Europe aussi doit exister comme une unité, et nous devons être nous-mêmes comme l'expression de cette Europe unie.

Mais ici, Monsieur le Président, Messieurs, se pose un grave problème : celui de la souveraineté nationale.

Je conçois qu'on ne doive aucunement heurter de front ce problème et ce principe, même si ce n'est qu'un simple préjugé. On peut, au contraire, concevoir, dès à présent, la notion des souverainetés solidaires et de la délégation de la souveraineté.

Je crois que, de cette manière, nous pourrions établir, dans une certaine mesure, une commune souveraineté soit au nom de la nécessité soit au nom du danger, soit au nom même de l'accoutumance.

Aussi bien, il s'agit de savoir où le partage se fera entre les chasses gardées nationales et le domaine général, le domaine européen. Cette ligne de démarcation ne sera pas tranchée d'une façon définitive. Le domaine européen s'étendra toujours davantage aux dépens du domaine national.

Or, il s'agit actuellement de savoir et de constater jusqu'où nous pouvons aller aujourd'hui dans le tracé de cette ligne, en déléguant nos souverainetés nationales ou encore en coordonnant nos souverainetés nationales respectives.

On se demande ce qui doit tomber dans le domaine européen. Je crois que, tout d'abord, ce sont les manifestations de notre devoir humanitaire.

Face aux grandes calamités nationales, en présence d'un séisme, d'une famine, d'une épidémie, d'un problème de survivance d'enfants ou de réfugiés, comme hélas ! c'est le cas actuellement dans notre pays, il est certain que face à ces victimes innocentes d'une catastrophe dont elles ne sont pas responsables, la solidarité européenne, sous une forme générale, doit jouer.

En second lieu, doivent tomber, dans le domaine européen, selon moi, les manifestations de notre devoir démocratique social et culturel.

Nous devons envisager nos citoyens en tant qu'hommes libres, pour les faire bénéficier d'un même statut de droits et aussi de devoirs. De même, nous devons regarder la masse des travailleurs également comme une seule entité ayant droit à un standard de vie également supportable.

En troisième lieu, nos étudiants et les élèves de nos écoles doivent être regardés par nous comme une seule équipe dans le stade de l'intelligence et de la compétition culturelle.

Enfin, les touristes : nous devons les considérer comme une seule armée pacifique d'interpénétration et d'action civilisatrice.

En outre, certaines au moins des manifestations de notre devoir économique doivent entrer dans le domaine européen.

Ainsi, en surveillant et en contrôlant l'application du plan Marshall, nous devons veiller à ce que l'on n'additionne plus seulement nos besoins par des politiques parallèles, mais à ce que l'on concilie nos besoins et qu'on conjugue nos efforts par des politiques convergentes.

Ainsi, dans ces quelques grands chapitres, nous pouvons nous fédérer et c'est à notre Assemblée de préparer le travail par des projets de convention et d'exercer toute sa pression morale sur les Gouvernements pour qu'ils acceptent et ratifient ces conventions.

Quels sont nos moyens d'action? Il y en a de deux sortes.

Ou bien nous établirons entre nous un gentleman's agreement en nous engageant à soumettre nos résolutions à nos Parlements respectifs, sous forme de propositions de lois, lesquelles, adoptées par les Parlements nationaux deviendraient la base de conventions soit bi-partites, soit multi-partites;

Ou bien, si cette méthode est jugée insuffisante, il faudra procéder courageusement à certains amendements au Statut du Conseil de l'Europe.

Pour ma part, Monsieur le Président, j'ai l'intention de proposer trois amendements, dont l'un à l'article 15 du Statut où il est dit, à l'alinéa b : « ... que les conclusions du Comité des Ministres peuvent, s'il y a lieu, revêtir la forme de recommandations aux gouvernements... »

J'estime que cet article devrait être modifié, en précisant que : « ... les conclusions du Comité des Ministres doivent revêtir la forme de recommandations aux gouvernements et aux Parlements nationaux. »

Ensuite, à l'article 20, il faudrait, selon moi, ajouter deux paragraphes. D'abord celui-ci :

« Au cas où à deux sessions consécutives, l'Assemblée Consultative adopte la même recommandation, la résolution du Comité des Ministres se rapportant à cette recommandation sera prise à la majorité des deux tiers des voix exprimées », et non à l'unanimité qui, jusqu'ici, est nécessaire.

Si, cette année et l'année prochaine, nous présentions la même recommandation, le Comité des Ministres devrait à la majorité des deux tiers, c'est-à-dire de huit membres sur douze, dans l'état actuel des choses, et non plus à l'unanimité, communiquer cette recommandation aux gouvernements.



Je propose ensuite l'addition, à l'article 20, du paragraphe suivant : « Au cas où, à deux sessions consécutives, l'Assemblée Consultative adopte la même recommandation à la majorité des quatre cinquièmes des voix exprimées, la résolution du Comité des Ministres se rapportant à cette recommandation sera obligatoire. Si, au cours de deux sessions consécutives, la même recommandation est votée à la majorité accrue de 81 voix sur 101, le Comité des Ministres sera donc obligé de transmettre cette recommandation aux gouvernements qu'il représente. »

Je me réserve naturellement de développer ces trois amendements en commission. Cependant d'ores et déjà, je souligne que, de cette manière, d'une façon générale, nous avons l'espoir de ne plus être un simple laboratoire de recommandations au sort aléatoire dont le destin dépend du Comité des Ministres, mais l'antichambre de nos Chambres nationales. C'est beaucoup plus digne, c'est beaucoup plus conforme à notre qualité de parlementaires et au mandat que nous tenons de nos Parlements.

De cette façon, tout en respectant nos souverainetés nationales — puisque, en définitive, ce sont encore nos Parlements qui décideront en dernier ressort —, ce système nous rapproche en quelque sorte du fédéralisme, puisque nos recommandations, prises dans un esprit fédéraliste, projettent cet esprit sur nos Parlements respectifs.

Je terminerai, mes chers collègues, sur une anticipation énoncée récemment, en une déclaration retentissante, par M. le Président Robert Schuman. Le Ministre des Affaires étrangères de France a dit, en effet :

« Le continent tend à s'organiser et le moment viendra où, par une rupture d'équilibre d'une portée considérable, les succès acquis prendront valeur d'exemple. Alors, l'Europe partielle deviendra l'Europe tout court, unie, cohérente et salvatrice. »

Ai-je besoin d'ajouter, en ma qualité de Grec, que nul n'appelle plus ardemment que moi de ses vœux ce jour ensoleillé, cette date définitive. C'est que mon pays vit sous la pression géographique et politique d'un autre monde, organisé suivant une conception de vie qui n'est pas la nôtre et avec des velléités expansionnistes que nul d'entre nous n'éprouve ni ne partage. Et mon pays souffre terriblement, mais victorieusement, Dieu merci! à force de résister à cette pression.

Aussi, mes chers collègues, si cette atmosphère écrasante venait à être le plus tôt possible traversée par le rayonnement de l'Europe unie, si cette atmosphère devait être allégée par l'action bienfaisante de cette Europe, ce serait pour vous le soulagement, pour l'Europe l'unité, mais pour la Grèce un immense bonheur.

Mais, pour qu'il y ait rayonnement, il faut une forte idéologie. Il faut qu'il y ait la foi, parce que seule la foi peut déplacer les montagnes et traverser toutes sortes de rideaux.

[...]